

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	8 (1879)
Heft:	(7)
Rubrik:	Rapports présentés à la réunion cantonale de Courtion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORTS

PRÉSENTÉS A

LA RÉUNION CANTONALE

DE COURTION

PAR

MM. ROBADEY & PERRIARD

*Amsterdam
1879*

FRIBOURG
IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE
10, GRAND'RUE, 10

—
1879

Supplément au *Bulletin pédagogique* de Juillet 1879.

Quelles conditions doit remplir un livre de lecture approprié à tous les degrés de l'école primaire ? Choix des matières et manière de s'en servir.

Messieurs,

Quatre instituteurs et les élèves de la division supérieure de l'école normale ont traité la question complexe et importante qui nous occupe.

Voici les noms des auteurs, dans l'ordre chronologique où leurs travaux nous sont parvenus :

MM. les élèves de l'école normale : Bondallaz, instituteur, à Essert ; Combaz, à Montbovon ; Currat, à Morlon, et Francey, à Romont.

Pourquoi un nombre aussi modeste de mémoires ? Nous aurions aimé voir beaucoup de nos confrères entrer en lice et prendre part à cette œuvre pédagogique et fructueuse. Nous l'aurions désiré, non-seulement pour la facilité de notre tâche, mais surtout pour posséder l'opinion éclairée d'une bonne partie du corps enseignant primaire sur le sujet énoncé ; notre rapport n'aurait que gagné en autorité.

Mais en l'occurrence, il est une chose qui nous console : c'est la qualité des travaux qu'on a bien voulu nous adresser. Bien que fort différents quant à la forme et à l'étendue, les idées qu'ils développent d'une façon plus ou moins succincte, ne divergent guère : nous le verrons plus tard. Nous remercions nos collaborateurs pour la mine abondante d'idées qu'ils ont mise à notre disposition. Nous y puiserons souvent, car leurs rapports constituent dans leur ensemble, une étude presque complète de la question proposée. Les élèves d'Hauterive ont fait un travail très-étendu et substantiel. Chacun d'eux a traité une partie différente, et ces parties forment un tout riche d'aperçus de saine pédagogie. Nous regrettons qu'ils n'aient pas jugé à propos de signer leurs compositions.

Grouper les idées essentielles et saillantes émises dans les divers rapports ; les présenter dans un ordre logique, tout en laissant autant que possible la parole à nos correspondants ; combler les quelques lacunes que nous avons cru découvrir, telle sera la voie que nous suivrons. Que toutefois, si dans le cours de notre étude nous mutilons une phrase ; si nous résumons un paragraphe ; si l'expression originale et textuelle ne se retrouve pas toujours sous notre plume, nous réclamons d'avance un bill d'indemnité de l'indulgence des auteurs. Nous avons dû procéder parfois ainsi parce que nous devons nous borner, et ensuite parce que du rapprochement de textes divers, mais traitant un même sujet, il résulte des répétitions de mots le moins fastidieuses.

Nous adopterons le plan suivant.

- I. Importance d'un bon livre de lecture.
- II. Conditions que doit offrir et matières que doit renfermer un livre de lecture approprié à tous les degrés de l'école primaire.
- III. Emploi du livre de lecture.
- IV. Nos livres actuels répondent-ils aux exigences d'un bon cours de lecture ?
- V. Conclusions.

I. IMPORTANCE D'UN BON LIVRE DE LECTURE.

Tous ceux qui s'occupent d'enseignement ont la conviction profonde que la langue maternelle doit être la pierre angulaire, la base de notre éducation primaire.

C'est sur cette base de l'enseignement de la langue maternelle que doivent s'appuyer toutes les autres études.

Quoique nous plaidions une cause déjà gagnée, établissons, d'après M. Berger, inspecteur de l'enseignement primaire à Paris, l'importance de l'enseignement de la langue maternelle, d'où il s'en suivra forcément la nécessité de posséder un bon cours de lecture, car c'est par la lecture surtout que s'apprend la langue.

L'importance de l'enseignement de la langue maternelle peut s'établir à deux points de vue : au point de vue utilitaire et au point de vue pédagogique. Au point de vue utilitaire, l'enseignement de la langue maternelle s'impose en ce sens que la langue est le moyen par excellence de communication avec nos semblables ; avec la langue maternelle, nous transmettons nos pensées et nous recevons les pensées des autres. Celui qui ne comprend pas la langue de son pays ; celui qui ne sait pas la parler avec aisance et correction est, pour ainsi dire, un étranger dans sa patrie ; il y est dépayssé. Il est donc de la plus haute importance pour tout homme, dans quelque position qu'il soit, si restreintes que soient ses relations, qu'il sache s'exprimer clairement dans la langue de son pays, qu'il puisse comprendre ceux dont il partage la destinée.

Au point de vue pédagogique — et les instituteurs, obligés par l'exercice même de leur profession, d'être des observateurs attentifs et sagaces des enfants, le savent — l'enseignement de la langue maternelle est plein d'heureux fruits, car, par un bon enseignement de cette matière, on s'adresse à toutes les facultés des intelligences enfantines.

L'enseignement de la langue maternelle a ce caractère qu'il développe toutes les facultés de l'intelligence et qu'il n'en est aucune qu'il laisse sans exercice. Il ne peut en être autrement car enfin qu'est-ce que la langue ? C'est le dépôt de toutes les pensées qu'une nation s'est faites ; c'est là que reposent les idées de tous les hommes qui sont nos ancêtres ; et quand nous voulons voir les sentiments qui les ont animés, les conceptions qui se sont produites dans leur esprit, c'est dans la langue qu'il nous faut l'étudier. Grâce à elle, nous parcourons soit le domaine des choses scientifiques, soit le domaine des choses morales. C'est par elle que nous nous fortifions des vérités saintes de la religion, que nous apprenons dans la vie présente ce que nous réserve la vie future. Donc, vous admettrez avec nous que c'est sur un bon enseignement de notre langue maternelle que doit être assise l'éducation primaire.

Mais quel est le moyen par excellence d'arriver à une connaissance relativement prompte et suffisante de la langue maternelle ? Evidemment, c'est la lecture enseignée avec intelligence. « C'est principalement pour cette raison, dit un élève de l'école normale, que l'instituteur habile s'occupe d'une façon particulière des commençants, afin qu'il sache lire le plus tôt possible. »

Or, si l'enseignement de la langue maternelle doit partir des exercices de lecture il y a tout de suite une condition capitale qui s'impose : c'est le bon choix des livres de lecture.

Ajoutons, avec M. Francey, que « puisque l'éducation est le but suprême de l'enseignement et que l'instruction n'est que le moyen d'arriver à ce but, il faut que tout, à l'école, concoure à former le cœur et l'intelligence des enfants. Au nombre des plus puissants moyens à employer en vue de ce résultat, il faut placer un bon livre de lecture. »

II. CONDITIONS QUE DOIT OFFRIR ET MATIÈRE QUE DOIT RENFERMER
UN LIVRE DE LECTURE APPROPRIÉ A TOUS LES DEGRÉS
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE.

1. But du livre de lecture. — Le but immédiat, il est puéril de le dire, est d'apprendre à lire couramment et dans le moins de temps possible, tout en élargissant leur horizon intellectuel, aux jeunes écoliers qui ont achevé l'étude du syllabaire. C'est au moins là le rôle du premier recueil. Le but final est de nous donner les matières propres à faire l'éducation morale du futur citoyen et à lui donner une instruction pratique suffisante.

« Si, dans la lecture, dit M. Currat, on n'a d'autre but que celui d'obtenir une lecture courante, intelligente, expressive même, les recueils ne nous manquent pas ; nous n'avons que l'embarras du choix. Mais il faut viser plus haut : cultiver le cœur de l'enfant et lui faire acquérir des connaissances. »

2. Qualités générales. — De ce qui précède, que s'en suit-il ? C'est qu'un cours de lecture a des conditions multiples à remplir pour répondre à notre idéal.

Qu'il s'occupe surtout de notre cher canton de Fribourg et de notre patrie suisse. Parler à l'enfant de la vie pastorale, des avantages qu'elle offre ; l'entretenir de nos animaux domestiques, de ces troupeaux qu'il admire sur l'alpe, et dont les joyeuses clarines le ravissent, de l'industrie laitière ; de l'agriculture, cet art noble et antique comme le monde, qui produit les prairies parfumées où l'enfant aime à courir, les champs où l'azur du bluet se marie à l'or des épis, les jardins et les vergers dont il aime les fruits savoureux ; des forêts sombres qui couvrent le flanc de nos montagnes, lui apprendre les essences dont elles se composent ; lui décrire quelques grandes scènes de la nature alpestre, en un mot, lui faire aimer son pays en le lui montrant beau, en le lui rendant intéressant, tout en donnant à l'enfant des notions utiles pour la vie pratique, voilà une essentielle qualité de notre cours de lecture.

Après tout, qu'importe à l'enfant fribourgeois, au futur citoyen suisse l'Amazone et ses rives à la végétation luxuriante.

Peut-il s'imaginer une de ces forêts où des arbres gigantesques sont enlacés, jusqu'au sommet, de lianes fleuries, de clématites odorantes ? Ce qu'il aime, c'est respirer le frais arôme de l'herbe fauchée, la senteur résineuse de la sapinière. Il préfère les gambades de son cabri sur le riant coteau du village aux bonds de l'agouti, — animal fort intéressant, mais qui ne l'intéresse guère, — sous l'ombre éternelle d'une forêt vierge.

Il ne faut pas négliger le principal pour l'accessoire, les connaissances indispensables pour les notions superflues.

Le manuel des lectures parlera aussi des grands faits des aïeux ; des pages immortelles de notre histoire, qu'ils ont tracés de leur sang ; de leurs dévouements héroïques, afin que la voix vénérée des ancêtres aille au cœur du jeune Suisse et le dispose à respecter la voix de la patrie lorsqu'elle retentira pour l'appeler à remplir ses devoirs envers elle.

Nous voulons donc que notre cours de lecture soit local d'abord, si l'on peut s'exprimer ainsi ; qu'il soit approprié aux besoins de la vie d'un peuple pasteur comme nous le sommes.

Mais ce serait mal interpréter la pensée de nos collaborateurs et la nôtre de croire que nous voulions exclure toute matière qui ne concerne pas directement notre pays. Ce serait être trop étroit et peu sensé, car il est telle page de l'histoire d'un peuple voisin ou de l'antiquité qui peut être d'un grand enseignement pour nous ; il est telles ressources,

telles productions, telles industries des pays limitrophes qu'il est presque indispensable de connaître.

Puis, il faut quelques notions sur les sciences et les arts; sur les inventions et les découvertes, sur les grandes entreprises d'un intérêt général.

Tout cela, évidemment, doit proclamer la gloire du Père céleste; de la chose créée, on remonte à la puissance créatrice; de l'homme, à Dieu.

Nous reviendrons là-dessus lorsqu'il s'agira des matières attribuées à chaque degré; nous parlerons alors du genre de style qui convient à un cours de lecture pour les écoles primaires. Pour l'instant nous devons établir la division de notre cours.

3. *Division du cours.* — Nous laissons la parole à M. Combaz.

« Sérieusement, dit-il, il ne saurait être question, en parlant d'un livre de lecture approprié à tous les degrés de l'école, ni d'un seul volume, ni d'un seul ouvrage en deux ou trois volumes. Car le manuel d'histoire sainte ne peut être supprimé; il ne peut pas davantage être fondu dans un livre renfermant les nombreuses autres matières qu'il s'agit d'enseigner à l'école.

« Etablissons donc ici une première et essentielle division, à savoir que l'école sera pourvue :

a) D'un manuel d'histoire sainte. L'ouvrage employé jusqu'ici réunit toutes les conditions à exiger, et il doit être maintenu.

b) D'un livre de lectures choisies qui se divisera en trois parties ou volumes. »

Nos collaborateurs prenant pour base le Règlement général sont de l'avis de M. Combaz. Ils veulent donc un cours de lecture divisé en trois degrés et trois recueils, correspondant aux trois degrés de l'école primaire, ce qui est logique. M. Francey seul ne suppose que deux volumes.

Nos ne saurions admettre sa manière de voir parce que 1^o l'élève aurait pendant quatre ans le même livre, et que bien avant la fin de cette période, l'ouvrage serait hors d'usage; on devrait donc en procurer un neuf, et partant, nouveaux frais pour les parents; cet inconvénient est évité au moyen des trois volumes, attendu que le même restera deux ans au plus dans les mains de l'enfant; 2^o celui-ci, qui a un goût inné pour le changement et les jolis livres, prendra en aversion un volume qu'il aura depuis longtemps, dont l'aspect sera rien moins qu'agréable, et dont l'état ne lui permettra peut-être plus d'étudier les récitations auxquelles il sera astreint. Ménager de temps à autre à l'élève la surprise joyeuse d'un changement de manuel, c'est éveiller sa curiosité, stimuler sa disposition bienveillante pour l'étude.

Il est donc admis que la répartition des matières en trois recueils est rationnelle et qu'elle doit être adoptée.

Avant d'aborder l'étude particulière de chaque degré, il serait opportun, ce semble, de dire un mot du côté matériel de nos recueils de lecture: c'est ce que nous ferons dans le paragraphe suivant.

4. *Côté matériel.* — L'élève de l'école normale qui s'est occupé de cet objet l'a fait minutieusement. Il nous pardonnera de résumer ses idées que nous partageons tout-à-fait.

« Le côté matériel du livre de lecture a aussi son importance. D'abord, au point de vue pécuniaire. Si l'on veut que tous les enfants puissent se le procurer sans trop de difficultés, il faut que son prix soit accessible à toutes les bourses. » (Car il est bien d'autres livres dont l'élève doit se pourvoir.) « N'abandonnons donc point cette question à l'esprit de spé-

culation, n'en faisons pas le monopole d'une librairie. Au cas échéant, l'Etat seul en serait le propriétaire. »

L'idée est bonne. Le canton de Zurich a procédé de la sorte au sujet de l'atlas des écoles du docteur Wettstein. C'est ce qui explique pourquoi cet excellent ouvrage de géographie se vend à un prix relativement si modique.

Nous dirons encore avec M. Bondallaz que, étant donné trois livres, « ils seront achetés successivement, de sorte qu'il sera plus aisé aux parents pauvres de faire face à la dépense. »

Un autre point de vue. L'impression du premier recueil et des premières pages surtout doit être faite en gros caractères, avec syllabes séparées, mais sans tirets de crainte que ces tirets n'habituent l'enfant à mal orthographier. Les premières leçons seront courtes, les alinéas nombreux, les caractères nets, agréables à l'œil. Tous ces détails ont leur importance parce que tous contribuent à rendre la leçon de lecture attrayante. Il est inutile d'ajouter que le choix du papier, la reliure du livre réclament aussi une attention spéciale.

Le goût des enfants pour les images, le cercle si restreint de leurs connaissances et les fruits qu'assure l'intuition exigent que le livre de lecture renferme de nombreuses vignettes. C'est indispensable pour les deux premiers degrés.

Qui ne sait combien ces figures aident à l'intelligence du texte et au souvenir des notions acquises ? Une simple image dit plus souvent à l'esprit de l'enfant que les explications les plus minutieuses. Profitons donc de cette passion des images pour arriver plus rapidement et plus sûrement à l'intelligence des commençants.

Une objection. Vous qui plaidiez le bon marché tout à l'heure, direz-vous, avez bon air à parler d'illustrations pour nos manuels. Cela en augmenterait sensiblement le prix. Eh bien ! non, le coût n'en serait guère élevé, grâce aux immenses progrès qu'a faits la gravure et aux procédés nouveaux qu'elle emploie.

M. Francey et l'élève de l'école normale, tout en préconisant les vignettes dans le manuel, préféreraient des tableaux, « surtout chez nous, ajoute M. Francey, où les collections d'objets sont inconnues. »

Ils disent vrai, nos correspondants. Toutefois, nous persistons à demander les gravures pour les recueils et.... les tableaux pour l'école.

Les vignettes donneront un prix infini au manuel de lecture aux yeux de l'enfant ; il aura constamment sous son regard et en face du texte une explication vivante à laquelle le tableau ne pourra suppléer, car notre petit écolier ne l'aura pas toujours à sa disposition. Au reste, quand on explique des désiderata on ne saurait le faire d'une manière trop complète.

Inutile de vous ressasser des lieux communs pédagogiques, sur le profit que peut tirer un maître habile et des tableaux et des vignettes. La nécessité de l'intuition a été démontrée longuement et de main de maître dans le *Bulletin pédagogique*. Nous y renvoyons ceux qui ne sont point encore édifiés.

5. *Matières affectées à chaque degré.* — a) Premier recueil. — Tous nos collaborateurs sont unanimes à réclamer pour ce premier livre de cent pages, qui s'adresse aux petits écoliers quittant le syllabaire, des sujets simples, brefs, gracieux, bien gradués. Et le style ? Naïf et clair ; nombreux alinéas ; phrases courtes, de préférence la proposition simple ; employer le nom fréquemment, éviter la répétition des pronoms personnels ; variété dans la forme des phrases : tantôt une expositive, tantôt une interrogative, tantôt une impérative. Gardons-nous de l'abstrait

et de l'emploi d'expression dont le patois n'a pas d'équivalent. C'est le langage maternel qu'il faut parler à ce jeune cœur. « Dire simple », telle doit être la devise de ce premier recueil.

Nous l'avons déjà dit, les premières pages seront syllabées afin que la transition ne soit pas trop brusque entre ce livre et le tableau. Puis, cette opération faite, c'est éviter au jeune lecteur une difficulté et conséquemment lui faciliter l'étude de la lecture courante.

Quant à la division du texte ne pourrait-on pas l'établir par leçons au lieu de chapitres ?

Le choix des sujets sera fait dans la sphère d'action de l'enfant, au milieu de ceux qu'il aime, parmi les personnes et les choses à lui familières ; là où s'écoulent ses jours innocents. On lui parlera de :

Dieu et ses œuvres ; la vie présente, préparation à l'éternelle vie ; conséquence : il faut être sage ; — conduite de l'enfant ; politesse ; bien-séance ; — l'école et son mobilier ; pourquoi on va à l'école ; devoirs de l'écolier ; — la maison paternelle ; sa description extérieure, intérieure ; divisions ; meubles ; ustensiles ; aliments ; — l'église ; — la campagne ; la prairie ; le champ ; le ruisseau, la haie, le mur, etc. ; — les animaux domestiques ; — les oiseaux : utilité ; ne pas les dénicher ; — quelques arbres ; les céréales ; — provenance, usage de quelques denrées ou substances connues de l'enfant ; — les parties du corps ; — divisions du temps ; année, mois, jours, heures ; — saisons ; — récits sur l'histoire de la patrie ; — poésies.

On nous pardonnera la forme aride que nous avons donnée à ce paragraphe, nous y avons été obligé pour résumer, condenser les matières que nos collaborateurs désirent voir entrer dans le premier recueil de lecture. Nous avons tenu compte de toutes les opinions, bien que nous n'ayons point de citations à l'appui : cela nous aurait entraîné trop loin.

Un plan est toujours plus ou moins arbitraire ; aussi nous ne tenons point expressément à celui que nous venons de dresser ; qu'on intervertit l'ordre de certaines matières, nous le comprendrions, mais quant à la substance même, il faudrait qu'elle fût maintenue.

On ne peut dans un simple rapport dont le cadre doit être assez restreint, faire un cours de pédagogie, entrer dans des détails minutieux et développer toutes les pensées exprimées quant à la substance de notre premier livre de lecture. Au reste, ce serait bien osé et futile de notre part, car le cas étant donné où l'on acquiesce à nos désiderata, l'auteur chargé de l'œuvre qui nous occupe, n'aura que faire de nos vaines directions.

Pour le jeune élève, il ne faut point de préceptes arides, de sèches définitions, d'ennuyeuses énumérations, de descriptions tirées au cordeau. Tout cela, est trop abstrait ou trop monotone, et n'aurait pas le pouvoir de captiver son esprit fugitif. Que ses devoirs lui soient tracés par des exemples pris sur le vif.

L'anecdote, la narration naïve, intéressante, gracieuse, dramatique, voilà ce qui plaît au jeune âge. La leçon de choses sous forme de dialogue, entre deux amis, ou bien par l'entretien de la mère avec l'enfant, telle est notre idée ! Et pour que nous soyons mieux compris, voici comment nous voudrions les leçons de lecture offertes aux petits écoliers :

« Voyez-vous ce garçon avec son couteau ?

« Il se prépare une jolie canne.

« J'espère qu'il ne se coupera pas les doigts : son couteau est si tranchant

« Soyez prudents quand vous vous servez d'un couteau. » Oh ! la jolie image ! diront les enfants. En effet, voici notre petit garçon, assis au

**Diese Seite stand nicht für die
Digitalisierung zur Verfügung.**

**Cette page n'était pas disponible
pour la numérisation.**

**This page was not available for
digitisation.**

On verrait avec plaisir aussi accorder quelque attention au sel et à sa provenance : salines et marais-salants. Voilà à grands traits ce que comprendrait la partie de l'histoire naturelle.

Dans notre division, nous avons prévu des notions d'agriculture et d'hygiène. Voici ce que nous entendons. Pour l'agriculture on traiterait en quelques pages, la manière d'entretenir nos prairies, d'ensemencer les champs ; de drainer et d'assoler. Quant à l'hygiène, quelques entretiens sur l'air, les habitations, l'alimentation, le travail et le repos, les maladies et les accidents, rempliraient le but.

Arrivent enfin les sciences et les grandes inventions. Soyons bref. Le baromètre, le thermomètre, le paratonnerre, le télégraphe électrique, les principaux phénomènes atmosphériques ; l'imprimerie, les chemins de fer et bateaux à vapeur, telles seront les matières développées sous le titre indiqué.

Voyages. Ici trouveraient place quelques relations descriptives de voyages célèbres, telles qu'en offre le livre de lecture du degré supérieur.

Histoire. Les faits les plus importants de notre histoire nationale ayant été mis en relief dans le deuxième recueil, on pourrait dans celui-ci, consacrer un certain nombre de pages à des récits sur quelques événements dramatiques de l'histoire générale.

Biographie. « Dans ce chapitre, dit M. Francey, on doit choisir de préférence la vie des hommes qui se sont illustrés par leurs travaux ou qui ont eu à lutter, dans leur enfance, contre des circonstances malheureuses comme Francklin, Parmentier, Jameray, Duval, etc. » Il faudrait aussi la biographie des hommes célèbres de la Suisse.

Style épistolaire et actes usuels. Chacun comprend qu'il est important d'avoir un bon choix de lettres pouvant servir de modèles. De plus, au point de vue pratique, ne serait-il pas bien utile d'affecter quelques pages aux actes usuels ? Par exemple, on insérerait des modèles de créances, baux, conventions, certificats.

Quelques dialogues intéressants, et la poésie dans ses différents genres terminerait le troisième recueil de lecture, car « la poésie est due à l'enfant, dit M. Bréal, de l'Institut, il en a besoin, et si on la lui refusait, il lui manquerait quelque chose tout le reste de sa vie. »

Il est évident que nos poètes nationaux devront être mis à contribution à cet effet. Mais on ne peut omettre non plus quelques-uns des chefs-d'œuvre des grands maîtres.

« Chaque morceau devrait être suivi d'un questionnaire portant sur le sens et l'analyse littéraire. Par ce moyen, la lecture peut devenir un exercice d'invention, d'élocution et de composition suivant que les réponses sont verbales ou écrites. » Ainsi s'exprime M. Francey.

Nous croyons avoir été le fidèle interprète de nos collaborateurs dans le choix des matières du troisième recueil et dans leur distribution. Parfois aussi nous avons exprimé des idées dont nous prenons toute la responsabilité.

Voilà l'idéal créé d'un cours de lecture approprié à tous les degrés de nos écoles primaires. « Mais, dit M. Currat, un livre si bien écrit et si bien adapté qu'il soit à l'intelligence de l'élève, n'est qu'un beau grimoire si l'instituteur ne vient pas aider de son mieux l'esprit léger de l'enfant et le conduire au travers des nombreux obstacles de la lecture. »

Oui, il faut, dans la lecture, que la parole du maître anime, vivifie tout. C'est là un art bien difficile. Nous tâcherons ci-après d'en donner une esquisse.

III. EMPLOI DU LIVRE DE LECTURE.

Avant d'étudier l'emploi du manuel de lecture, émettons quelques

considérations générales empruntées à M. Combaz. « On dit que tout instrument sert à bon ouvrier. Si donc nous n'avons pas su tirer des manuels actuels un parti assez avantageux, il est à craindre qu'un nouveau livre nous laisse dans la même situation surtout si nous commettons l'étourderie de préparer d'autant moins nos leçons que nous aurons plus de confiance dans l'excellence des manuels. »

Elle n'est pas absolue la manière d'employer avec fruit un livre de lecture. « Elle dépend, dit le même rapporteur, des aptitudes du maître, de son plus ou moins grand talent d'élocution, de la longueur de ses préparations, du degré intellectuel des élèves, enfin de mille circonstances. Mais le premier principe auquel le maître s'attachera invariablement, principe qu'il faudrait pouvoir répéter soixante fois par heure à tout homme d'enseignement, c'est celui *du peu et du bien, du très peu et du très bien*. Nous allons trop vite, nous usons notre temps à passer sur les matières sans les approfondir, et en fin de compte, nous n'obtenons rien, ou fort peu de chose. La peur de ne pas arriver au bout et l'ambition quelquefois sont cause de cette hâte pernicieuse. » Rien n'est plus vrai et le maître sera d'autant plus habile, qu'il fera penser, parler, agir.

Essayons maintenant d'esquisser la méthode à suivre, avec les différents cours, pour la lecture et les exercices divers qui doivent en être la conséquence.

a) Premier degré. — Le maître fait trouver la leçon ; il en expose le sujet d'une manière simple et claire ; il s'assure qu'il a été compris, par des questions bien posées ; puis, il lit en articulant bien les syllabes et en scandant les mots et les phrases ; l'élève lit à son tour. Tout d'abord, il faut exiger une prononciation franche et nette et un ton de voix assez élevé sans être criard. Il est des élèves qui zézaient, qui bégiaient, qui grasseyent ; il est urgent de les corriger dès le principe. C'est important aussi que l'accent du terroir n'échappe point à la vigilance du maître. Quant aux liaisons, il ne faut pas se montrer trop rigide dès le début. Mais il est une chose à laquelle on doit tenir la main en commençant, car si on la néglige dans le jeune âge, on a mille peine à y arriver plus tard, c'est le naturel dans la lecture, c'est l'absence de cet accent chantant qu'on remarque chez la plupart des jeunes lecteurs.

La lecture est suivie de causeries et dès que cela est possible, de petites rédactions, car n'oublions point que l'enseignement de la langue est basé sur le cours de lecture.

Ah ! c'est ici qu'est reconnue l'urgence des vignettes ! Des images enrichissent les pages, représentant des objets qui plaisent à l'enfant ; il y reconnaît des choses qu'il est habitué à rencontrer dans sa famille, dans les champs, dans les rues de la ville, et ces images deviennent l'occasion de causeries. Dans la lecture entrent les mots qui désignent les objets de l'image et il suffit de quelques questions au jeune enfant pour lui faire analyser cette image et décrire la scène qu'elle représente. Sur tout cela, l'enfant écrit, rédige : il apprend sa langue par l'usage. Quand il aura continué ces exercices depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de quinze, soyez sûrs qu'il ne sera pas, comme la plupart des enfants qui quittent nos écoles, embarrassé pour rédiger la moindre petite lettre. Ce défaut d'exercices pratiques sur la langue est si bien le côté faible de notre enseignement primaire que l'on entend tous les jours les familles s'en plaindre. A chaque instant des pères de famille viennent dire : « Mon enfant a été à l'école pendant sept ans ; je lui ai demandé d'écrire une lettre à son oncle, à sa tante, à son cousin, pour une affaire très-simple ; il n'a jamais pu le faire ou bien il l'a fait d'une manière inintelligible. »

Cet embarras de l'enfant s'explique très-bien. Il n'a jamais pris l'habitude d'exprimer sa pensée sur les choses pratiques ; il n'a fait que répéter la parole des autres : la pensée n'est donc pas éclosée en lui, et il manque de mots pour l'exprimer.

Ce n'est point dès le cours moyen seulement que doivent commencer ces exercices, comme d'aucuns pourraient le croire. Non, cela doit se faire dès le cours élémentaire, dès que l'enfant a pu de ses doigts tracer des lettres et les réunir pour former des mots. Il s'agit seulement de trouver des mots assez simples, des idées assez familières pour qu'il n'éprouve aucun embarras.

Les leçons sur les objets viennent se placer tout naturellement à côté de ces exercices de lecture, — elles doivent les précéder même. — Elles sont un excellent moyen d'apprendre la langue ; elles obligent l'enfant à trouver des mots pour dire ce qui frappe ses sens. Par exemple, prenez un morceau de craie. L'enfant aura sur cet objet à écrire un certain nombre de phrases courtes. Demandez-lui quelle est la couleur de la craie. Cela le frappe : La craie est blanche. Il ne lui sera pas difficile de faire cette phrase. On passera à la forme ; le morceau de craie est long et carré. Et ainsi de suite. Il fera ainsi toute une série de petites phrases qui seront un exercice utile de langage. Il pourra ensuite enchaîner ses idées et, de quatre ou cinq propositions, faire une seule phrase.

Peu de copies avec les jeunes lecteurs, mais plutôt des mots dictés distinctement par le maître. Quand l'enfant copie, l'idée des sons qui composent le mot ne lui vient pas, tandis que quand il écrit un mot prononcé par le maître, il se préoccupe d'exprimer les sons qu'il entend, de combiner les lettres nécessaires : il réfléchit. Avec les élèves du premier degré, et après la lecture, faire des dictées très-courtes de mots simples, tel est le moyen de faire acquérir à l'enfant l'intelligence des mots d'abord et leur orthographe ensuite. Lorsqu'on sera un peu plus avancé, on pourra donner quelques règles grammaticales très courtes résumant une leçon faite au tableau noir sur des exemples bien choisis.

Quand nous aurons exprimé le désir que l'élève étudie par cœur quelques lignes de prose ou de courtes poésies, nous aurons tout dit sur la manière dont nous croyons qu'il faut utiliser le premier recueil du cours de lecture.

b) Deuxième degré. — Ici la marche à suivre ne diffère guère de celle qui est indiquée pour le cours élémentaire. Objets, gravures, tableaux serviront à donner à l'élève l'intelligence du texte qu'il aura à lui. Que le maître lise ensuite le sujet : l'exemple doit précéder la règle. C'est à présent le tour de l'élève. Bien que arrivé au point où nous en sommes, l'élève ait triomphé des premières difficultés mécaniques de la lecture ; bien qu'on ne soit plus obligé de lui faire répéter, comme dans le cours élémentaire, trois ou quatre fois le même mot pour obtenir une prononciation correcte ; bien qu'il lise la phrase sans s'arrêter, il n'aura peut-être pas acquis encore une lecture nette et intelligente. C'est à quoi l'on devra s'attacher. Il faudra exiger qu'il fasse les liaisons (sauf celles qui blesse l'oreille), qu'il ponctue, qu'il accentue bien, et qu'il observe les principales inflexions de la voix en se basant sur ce précepte : Lire comme on parle. C'est en ce dernier point qu'est la difficulté, mais il faut la surmonter.

Et maintenant que l'enfant a lu correctement, assurons-nous, par le compte-rendu, qu'il comprend sa lecture. Demandons-lui quel sens il attache aux mots, quelles idées ils jettent dans son esprit, et si la phrase est, comme il faut le désirer, une de celles qui peuvent entrer dans son

langage, faisons-lui en composer deux ou trois semblables ; il faut laisser la liberté du sujet et exiger simplement une construction régulière et des termes exacts. Qu'il mette, par exemple, après le sujet de la proposition un verbe actif suivi d'un complément direct, d'un complément indirect, d'un complément circonstantiel. Bien entendu, n'accumulons pas les difficultés ; augmentons les détails peu à peu et montrons-lui à les disposer convenablement. Nous recommandons aussi les exercices de permutation.

Ce qu'il faut surtout obtenir, c'est l'invention, la rédaction, orale d'abord, puis écrite.

Dans le cours élémentaire, ces exercices, comme nous l'avons dit, ont dû être commencés par les leçons de choses, par les récits sur images. Ici, ils prendront un caractère plus élevé. Ce sera le résumé d'une courte lecture, la traduction en prose d'une fable en vers, le développement d'un proverbe, et surtout la rédaction après un récit fait par le maître, parce que le récit oral aura bien autrement de vie que la lecture seule.

Comme il est entendu que les élèves du cours moyen devront apprendre par cœur et déclamer quelques morceaux de leur recueil, on pourra faire suivre cet exercice oral d'un excellent exercice écrit quoiqu'il ne doive pas être trop fréquemment employé : c'est de leur demander à deux ou trois jours d'intervalle la reproduction textuelle ou d'après une forme qui leur soit propre, du morceau qu'ils auront appris par cœur. Cet exercice met de la diversité dans les exercices scolaires ; il est une espèce de coup de sonde que l'on jette pour s'assurer si l'enfant, après avoir appris un morceau par cœur, en a fixé dans son esprit les mots et leurs rapports.

L'étude de dictées au moyen du livre de lecture est un procédé très utile et pratique pour arriver à une connaissance rapide de l'orthographe usuelle. Là-dessus, on fait aussi et oralement des exercices de grammaire, tels que la conjugaison de quelques verbes, la distinction des noms, l'indication des adjectifs et la formation du féminin ; la formation du pluriel dans les noms, les adjectifs et les verbes. Ce sont là les règles auxquelles on peut se borner pour l'instant.

Enfin, on imitera les lettres familières que nous avons prévues pour le deuxième recueil de lecture. Le maître aura soin de choisir des sujets analogues aux modèles. Tel est, croyons-nous, une manière rationnelle d'enseigner, par la lecture, l'art de parler et de rédiger à la division moyenne de l'école primaire.

e) Troisième degré. — C'est dans le cours supérieur surtout que les exercices de lecture acquièrent toute leur importance.

C'est ici que l'élève atteindra le développement intellectuel et moral que l'école primaire est susceptible de donner ; qu'il complètera, autant qu'il est possible, son éducation ; qu'il formera son caractère ; qu'il concevra une idée plus nette et plus haute de ses droits, et de ses devoirs surtout, de ses devoirs de chrétien et de citoyen ; c'est durant les deux dernières années de classe qu'il acquerra une connaissance suffisante de la langue ; qu'il apprendra comment les pouvoirs publics sont organisés ; qu'il saura quelque chose des productions de son pays ; qu'il s'assimilera les principes d'hygiène pratique au point de vue de la famille, et les notions usuelles qui lui seront indispensables plus tard, quand il sera aux prises avec les exigences multiples de la vie sociale.

Et par quel moyen arriver à ce but final où toutes les ressources de l'école doivent converger ? Par des lectures nombreuses faites avec intelligence, par des lectures bien choisies que les élèves seront appelés à résumer de vive voix ou par écrit, à en recueillir les idées et à les reproduire. C'est là un puissant moyen d'éducation ; un moyen aussi de faire pénétrer dans ces jeunes esprits toutes les connaissances utiles qu'on nous demande sans cesse de leur communiquer.

Et puis, nous vivons sous un régime où tous les citoyens prennent part aux affaires publiques ; où le citoyen le plus humble peut aspirer légitimement à devenir conseiller communal, syndic, député. Pour cette vie publique, il faut savoir exprimer sa pensée en public ; il faut savoir faire passer dans l'esprit des autres les convictions qu'on a soi-même.

Tout cela suppose une certaine habitude de la parole. Exerçons donc nos élèves de bonne heure et dès l'école primaire à parler publiquement, d'abord en répétant des morceaux qu'ils auront appris et qu'ils comprennent, puis en exposant librement leur pensée sur un sujet à leur portée.

N'aurons-nous pas fait beaucoup pour l'éducation du pays quand nous aurons appris à l'enfant à lire avec fruit et à s'exprimer avec intelligence ?

Mais comment s'y prendre ? Le maître lit d'abord et lit bien, d'une manière expressive, en rendant par les inflexions de la voix, la physionomie, l'attitude, le geste même, les sentiments qui animent l'auteur ou les personnages en scène. N'oublions pas toutefois que la lecture sentimentale doit être fondée sur la lecture régulière. Vainement vous donnez de l'éclat à la voix, si vous frappez l'oreille de sons illégitimes, ou si vous la fatiguez de sons confus. Tout doit être distinct, détaché : les membres de phrases, les mots, les syllabes même. Ce n'est point par sa voix qu'on se fait entendre, c'est par sa prononciation. On fera donc lire l'élève en se conformant autant que faire se peut, aux règles qui précèdent.

Cela dit énumérons avec nos collaborateurs les exercices à faire d'après le manuel de lecture :

Compte-rendu ou résumé oral et écrit ; substitution de mots en se basant sur la synonymie ; lacunes ménagées dans un texte lu et dicté, pour être remplies sans trop s'écartez de l'idée primitive ; permutations ; reproduction après étude par cœur ; dictées étudiées ; traduction de poésies en prose ; imitation des divers genres de compositions, surtout de lettres ; étude par cœur de morceaux en prose ou en vers et déclamation dans l'attitude de l'orateur ; récapitulations fréquentes sur ce qu'il s'agit surtout de faire retenir.

« Si l'on considère que la connaissance de la langue, dit M. Francey, consiste beaucoup moins dans l'étude des règles abstraites de la grammaire et de l'analyse grammaticale et logique que dans l'étude raisonnée, réfléchie des écrivains dont les ouvrages

ges sont à la portée des enfants, on se convaincra facilement de l'utilité de cette méthode qui a pour but : 1^o de faire acquérir des idées à l'élève ; 2^o de former son jugement ; 3^o d'activer son imagination ; 4^o de l'habituer à bien écrire. »

Il n'entre point dans notre pensée d'exclure la grammaire, mais de l'étudier surtout au moyen d'exemples que peut fournir la lecture. Les règles ressortiront nécessairement de tous les sujets étudiés ; les définitions seront répétées ; de cette façon, elles s'apprendront avec plus de facilité qu'en en faisant l'objet exclusif d'une aride et stérile récitation.

Nous n'avons pas dit mot encore de la Bible, dont le maintien est explicitement réservé comme livre de lecture. L'histoire sainte pourrait se lire comme préparation à la leçon de religion. Cela faciliterait singulièrement l'explication du catéchisme.

Terminons par ces paroles d'un homme d'Etat français : « La véritable mission de l'école est de donner à ceux qui l'ont fréquentée le goût durable de la lecture et de leur permettre d'y consacrer avec fruit leurs loisirs ; et si elle est parvenue à ce résultat, elle a rempli son but, car elle a mis à la disposition des plus humbles le moyen de conquérir plus tard les connaissances qui leur manquent, et, à défaut d'autres ressources, une bibliothèque garnie de bons livres et régulièrement fréquentée sera, après elle, le meilleur et le plus instructif de tous les cours d'adultes. »

IV. NOS LIVRES ACTUELS RÉPONDENT-ILS AUX EXIGENCES D'UN BON COURS DE LECTURE ?

Deux de nos correspondants seulement se sont posés cette question : M. Currat et un élève de l'école normale. Comment la résolvent-ils ? On le verra bientôt.

Trois livres sont employés, paraît-il, pour la lecture au cours élémentaire : les « Lectures traduites de l'italien », le livre de M. Guérig et la petite encyclopédie de Larousse.

Voici ce que dit du premier M. Currat : « Après deux années d'essai, j'ai pu constater que ce manuel ne produit pas les résultats désirables. A mon avis, ce livre n'est pas écrit à la portée des enfants auxquels il est destiné. » L'élève de l'école normale reproche à ce manuel « le manque de gravures et l'aridité de quelques sujets qui auraient dû être traités en forme d'historiettes. Les premiers morceaux ne sont pas assez en rapport avec la sphère d'action de l'enfant. »

Nous partageons ces griefs et en formulons de nouveaux. Le style est trop élevé ; ex. : « J'ai vu cet astre s'avancer brillant et majestueux répandant des torrents de lumière ; » les leçons, les alinéas, les phrases, tout est trop long ; de plus, la construction est trop savante, ex. : « Quelque robuste que soit le cheval, il serait trop délicat pour certains ouvrages de la campagne qui exigent un travail continu, et dans lesquels il serait exposé à toutes les inclémences des saisons. » — J'en passe et des meilleurs.

Le livre de M. Guérig ? « Par le choix des matières, la gradation et le style, ce recueil pourrait nous convenir », dit M. Currat.

L'élève de l'école normale lui reproche d'être écrit trop savamment. Ce n'est point notre avis. Au contraire, le style de cet ouvrage est bien mieux approprié aux intelligences enfantines que le précédent. Où nous sommes d'accord avec notre jeune correspondant, c'est quand il reproche au recueil Guérig l'aridité des quarante-deux premières leçons et, ce qui est un défaut capital, l'absence de vignettes.

Reste l'encyclopédie de Larousse, qui ne répond point, non plus, à ce que nous demandons d'un livre de lecture pour le cours inférieur, c'est-à-dire, forme narrative, style simple, gravures.

Et pour le cours moyen ? Rien à critiquer, n'ayant pas de recueil y correspondant. Il est bien admis que la Bible servira au cours moyen et au cours supérieur concurremment avec le manuel spécial de lecture. Nous ne considérons donc pas l'histoire sainte comme faisant suite directe au premier recueil de lecture. Ici se trouve par conséquent une lacune à combler.

Le cours supérieur a-t-il un livre de lecture ? « Oui, dit M. Currat, c'est l'ouvrage de Bussaut et Gavard, adapté à nos écoles et rendu obligatoire. Mais pour compléter d'une manière utile ce recueil de lectures si diverses, je voudrais y voir paraître quelques notions succinctes sur l'agriculture et l'hygiène. » Approuvé.

Il serait à désirer aussi qu'il renfermât quelques pages de cosmographie, la description du corps humain, la classification zoologique de la première édition et quelques modèles d'actes usuels. Par contre, et pour ne pas dépasser le cadre de notre plan, on pourrait retrancher un certain nombre de pages à des parties moins importantes, telles que la description d'animaux dont parlerait le deuxième recueil. Ainsi modifié, le livre actuel du troisième degré remplirait les conditions que nous avons exigées d'un manuel de lecture.

Il est encore un livre que plusieurs écoles possèdent et dont nous devons dire un mot : c'est le recueil intitulé « Devoirs du chrétien. » Voilà, certes, un excellent livre. Mais on ne saurait l'adopter exclusivement, car l'élève n'aurait connaissance que des choses de l'ordre moral ; le domaine des choses scientifiques lui échapperait ; il ignorerait la moitié de la langue et n'acquerrait point les notions usuelles qui lui sont nécessaires.

V. CONCLUSIONS

Heureux nous estimerons-nous si, arrivé au terme de notre tâche, nous avons réussi à entrer dans les vues de nos confrères, si nous pouvons contribuer modestement à faire doter nos écoles d'un cours rationnel de lecture, et par là concourir, dans une bien faible mesure il est vrai, au progrès moral et intellectuel de notre chère patrie.

Nous résumerons les rapports qui nous ont été soumis et nos propres idées sous les thèses suivantes :

1. La nécessité est reconnue de posséder un cours de lecture graduée, traitant de connaissances générales, mais faisant une part importante au pays et aux besoins de sa population.

2. Ce cours sera divisé en trois recueils gradués, correspondant aux trois degrés de l'école primaire.

3. Il est nécessaire que les deux premiers recueils au moins soient ornés de vignettes.

4. L'enseignement de la langue maternelle, à ses multiples points de vue, sera basé sur le cours de lecture pour toutes les divisions de l'école.

5. La leçon sur les objets et les gravures précédera la lecture dans les deux cours inférieurs.

6. Aussitôt que possible, compte-rendu oral ou écrit des leçons, c'est-à-dire rédaction sur tous les objets étudiés.

7. Nos livres de lecture actuels ne répondent pas aux conditions d'un bon manuel de lecture, sauf, toutefois, le recueil supérieur quand il aura subi les modifications indiquées.

8. Il y a urgence à pourvoir nos écoles d'un cours de lecture approprié à tous les degrés, et comportant les conditions que réclame notre rapport.

9. Nous émettons le vœu que, au cas échéant, et en vue du bon marché, l'Etat en soit le propriétaire.

Bulle, le 25 juin 1879.

A. ROBADEY, instituteur.

De l'enseignement du chant et du plain-chant à l'école primaire.

Telle est la question posée par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation. Le sujet est important, et il méritait l'attention, non-seulement du comité, mais aussi et surtout des instituteurs chargés de cet enseignement. Aussi, nous attendions-nous à recevoir un nombre considérable de rapports. Nous nous sommes trompé. Il paraît qu'il en est des travaux littéraires comme des beaux jours de cette année, qui tout en étant rares n'en sont pas moins splendides, quand ils daignent nous visiter !

Quatre mémoires seulement nous ont été envoyés. Ce n'est certes pas formidable. Et nous ne savons pas trop à quoi attribuer cette disette de travaux. Peut-être a-t-on supposé, comme il arrive quelquefois, que la question se trouvait déjà toute résolue dans les différents traités de pédagogie et notamment dans l'opuscule intitulé *Conseils pour l'enseignement du chant dans les écoles primaires du canton de Fribourg* ? Peut-être aussi a-t-on cru que la voie était toute tracée dans les divers recueils de chant et de musique dont les auteurs n'ont, très probablement, jamais donné de leçons aux enfants d'une école primaire ? Quoi qu'il en soit, nous persistons à croire qu'il restait et qu'il restera encore quelque chose à dire sur le sujet qui nous occupe. Car, nous dit le poète :

“ Ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner. ”

Ces réflexions faites, nous donnons maintenant la parole aux aimables rapporteurs qui ont bien voulu nous communiquer le résultat de leurs recherches et le fruit de leur expérience.

D'après l'ordre chronologique dans lequel nous les avons reçus, ces travaux ont pour auteurs : MM. Bondallaz, Lucien, instituteur à Essert ; Genoud, Léon, à Romont ; Combaz, Th., à Montbovon, et Page, J., à Fribourg.

Afin de dégager les points principaux que nous avons pu remarquer dans les différents sujets traités, nous tracerons le plan suivant :

- 1^o Importance de l'enseignement du chant ;
- 2^o Avantages de cette étude ;
- 3^o Défauts de cet enseignement et moyen d'y remédier ;
- 4^o Nos *lutrins* ;
- 5^o Marche à suivre dans cet enseignement ;
- 6^o Conseils divers ;
- 7^o Nécessité d'un manuel pour l'enseignement rationnel du chant ;
- 8^o Le chant dans nos conférences ;
- 9^o Organisation des cours de chant et instrument pour l'étude de cette branche ;
- 10^o Conclusions.

§ I. IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHANT

« Nul ne conteste, nous dit M. Page, l'importance de l'enseignement du chant dans les écoles primaires. En effet, c'est dans le premier âge qu'il importe le plus de former la voix et l'oreille, de prévenir et de corriger les défauts de l'organe vocal, défauts qui exercent une si mauvaise influence dans nos relations quotidiennes et surtout dans l'art oratoire. De plus, quelle agréable impression 'un chant bien exécuté ne nous procure-t-il pas ! Quel charme ne répand-il pas dans les fêtes religieuses et patriotiques ! Cet art n'est pas une invention moderne, car dans tous les temps et chez tous les peuples, il a été l'âme de ces fêtes et l'expression nécessaire de la louange divine. »

§ II. AVANTAGES DE CETTE ÉTUDE

« Nul ne peut révoquer en doute le grand bienfait et l'utilité de cette branche. Ainsi s'exprime M. Bondallaz. Nos élèves, ajoute-t-il plus loin, ne sont certainement pas destinés à devenir des artistes, mais le goût de la belle musique sera inculqué dans ces jeunes intelligences et nous n'aurons plus les oreilles déchirées par ces chants criards et sauvages.

A quinze ans, les enfants sortiront de l'école. Ceux qui auront des aptitudes pourront, si le maître déploie de la bonne volonté, continuer leurs leçons. Ils apprendront ainsi à toujours mieux chanter, et en outre, il en résultera une foule d'avantages, surtout au point de vue moral. Ainsi, nos élèves n'apprendront pas ces chants libres, immoraux, même obscènes tirés du répertoire de Béranger. Dans nos campagnes, on goûte facilement ces chants, non à cause de leur beauté musicale, car l'air en est le plus souvent pitoyable, mais parce qu'ils flattent les passions. Les leçons données à l'école serviront à combattre efficacement ces tendances corruptrices. Et puis, pendant les leçons que leur donnera le maître après leur émancipation de l'école, nos jeunes gens ne pourront pas faire ces courses nocturnes, ni dépenser leur argent dans les établissements publics. Un autre avantage, c'est que l'étude du plain-chant fournira de bons chantres pour l'église. »

« N'oublions pas, écrit à son tour M. Genoud, n'oublions pas que l'enseignement populaire du chant offre un grand avantage en ce qu'il

tend à substituer aux chansons grossières ou obscènes que l'on entend encore si communément partout, des paroles nobles et fortifiantes, adaptées à de simples et belles mélodies, faciles à retenir.

Et d'ailleurs, à part l'utilité du chant, n'y a-t-il pas un côté agréable à prendre en considération ? Une heure consacrée au chant ne serait dès lors pas perdue, comme on est tenté de le croire. »

« Si l'éloquence, nous dit M. Page, peut nous faire subir les émotions, que ne fera pas cette autre parole accentuée et animée jusqu'à l'enthousiasme, que l'on appelle le chant ? Ce dernier ne prête-t-il pas à la prière des accents qui favorisent la piété, relèvent et vivifient les saintes cérémonies par lesquelles nous célébrons la majesté de nos augustes mystères ?

Le législateur a donc eu raison, par la loi du 28 novembre 1874, de rendre cette branche obligatoire pour les écoles primaires. Il a compris qu'il était temps d'arracher nos populations à cette apathie regrettable qu'elles montrent dans l'art musical, et de les relever de l'infériorité qu'elles ont sur la Suisse allemande et sur l'Allemagne en particulier. » Très bien, l'autorité a fait son devoir. Et nous... ?

§ III. DÉFAUTS DE L'ENSEIGNEMENT DU CHANT ET MOYENS D'Y REMÉDIER

« M. Genoud nous dit à ce sujet qu'il n'y a pas chez nous d'enseignement plus faible, plus négligé que celui du chant. Aussi, pour remédier autant que possible à ce point si peu observé de notre programme scolaire, la Société fribourgeoise d'éducation a-t-elle cru voir une obligation pour elle de soumettre cette question à l'étude des instituteurs de notre canton. »

« D'où vient, s'écrie à son tour M. Page, que nous avons si peu d'hommes capables dans cet art ? D'où vient que presque tous nos professeurs de chant sont des étrangers au canton ? D'où vient enfin que nos jeunes gens, entrant dans les écoles secondaires ou dans les collèges, montrent, en général, si peu de goût pour la musique ? Sans nul doute de ce que l'enseignement du chant est trop négligé sur les bancs de l'école primaire, à la campagne surtout. Il serait ridicule d'attribuer cette infériorité à toute cause physique. La langue française se prête aussi bien à l'étude du chant que la langue allemande ; c'est l'énergie et la persévérence qui nous manquent.

En prêtant à cet enseignement tout l'intérêt qu'il mérite, avec le généreux concours des autorités compétentes, nous atteindrons ce niveau, n'en doutons pas. » On ne pourrait mieux dire.

§ IV. NOS LUTRINS

Voici, sur ce 4^e point, comment s'exprime M. Combaz : « La seule conséquence d'un mauvais enseignement du chant n'est pas seulement l'introduction des airs de mauvais goût ; une chose plus déplorable, c'est l'exécution défectueuse et souvent très mauvaise du plain-chant dans nos églises ; car, dans nos campagnes, l'exécution des chants religieux laisse généralement beaucoup à désirer. Il ne faut pourtant pas trop s'en étonner si l'on considère que, dans un grand nombre de paroisses, aucune leçon n'est donnée pour former des chantres. De temps immémorial, le fils succède au père comme chantre à l'église, sans avoir reçu d'autre instruction qu'une routine léguée par son prédécesseur. Il n'est pas rare d'entendre nos églises retentir de certains chants, de certaines mélodies qui font les délices des badeaux, mais qui ne sont rien moins qu'inconvenants pour le lieu saint ; souvent les beaux chants liturgiques sont remplacés par des airs profanes ou des airs de *marionnettes*.

Tout cela est déplorable, et il faut nécessairement réagir contre ces tendances et chercher les moyens de remédier à cet état de choses. Deux personnes peuvent beaucoup dans la paroisse pour cela : le prêtre et l'instituteur. Le concours du curé sera surtout puissant pour remettre dans le droit chemin les chantres routiniers. L'instituteur vient à son aide en donnant des leçons de chant aux enfants de son école. »

« Bon nombre de nos églises, nous rapporte M. Genoud, réclament à hauts cris des chantres ; elles en ont grandement besoin, et c'est à l'instituteur de les leur procurer. A lui donc incombe la tâche de redresser, de corriger ce qu'il y aurait de défectueux dans les chants religieux, et, pendant qu'il corrige les vieux chantres avec toute la prudence qu'exige leur susceptibilité, qu'il travaille activement à former de jeunes élèves. Nous croyons bien, ajoute M. Genoud, qu'il ne soit pas possible de toucher aux vieux chantres, car nous connaissons leur délicatesse. Eh bien ! dans ce cas, que l'instituteur redouble de dévouement envers ses élèves, qu'il suive ponctuellement les règles données par M. le directeur Mehling dans son *Chant d'église*, et il aura la satisfaction d'avoir formé de jeunes chantres qui ne seront point les héritiers de ces *maniaques* traditionnels, qui ont si souvent fait tourner en ridicule ce que nous connaissons de plus beau dans le chant de l'Eglise. »

§ V. MARCHE À SUIVRE DANS L'ENSEIGNEMENT DU CHANT

« Deux méthodes, nous apprend M. Combaz, peuvent être suivies pour l'enseignement du chant. La première consiste à chanter soi-même un air quelconque et à le faire répéter ensuite par tous les élèves. Après quelques exercices, les enfants, avec leur mémoire facile, retiendront bien vite cet air et l'exécuteront sans trop de difficulté ; nous aurons ainsi des chantres et nous pourrons prouver à M. l'Inspecteur, dans sa visite, que nous enseignons le chant. J'ai longtemps suivi cette méthode, nous révèle M. Combaz, et avec ce *trompe-l'œil*, j'ai toujours obtenu une bonne note. Cependant, il faut avouer qu'avec ce procédé les enfants ne parviennent à connaître que fort peu de chose, puisqu'ils sont incapables de répondre à une seule question concernant les clefs, la position et la valeur des notes. Cette méthode est donc routinière, mais, pour mon compte, je ne la mettrai pas absolument de côté : notre programme est chargé et, afin de le parcourir, il faut, au moins pour l'enseignement du chant, suivre le chemin le plus court.

La seconde méthode consiste à donner aux enfants toutes les explications relatives aux signes usités : portée, clefs, dièze, bémol, béquarre, et à leur faire lire les notes indiquées sur la portée d'après la clef et selon leur position respective. Une fois que les élèves liront avec facilité les notes, on pourra faire chanter en nommant chaque note. Ces exercices seront chantés tantôt en particulier, tantôt en commun. Ce procédé est pratique et produira sans doute un meilleur résultat pour l'avenir que le premier, mais aussi il exige un temps considérable qu'on ne peut lui accorder sans laisser en souffrance d'autres branches plus importantes. »

Voici maintenant en quels termes M. Genoud trace la marche à suivre dans l'enseignement du chant.

« Apprenons de bonne heure aux enfants des chants faciles, car nous ne pourrons d'abord songer à la théorie. En faisant chanter l'enfant dès le bas âge, nous lui donnerons du goût pour le chant, au lieu de le rebouter par une sèche théorie hérisseée d'exercices arides. Que dès les premiers jours qu'ils viendront s'asseoir sur les bancs de l'école ils apprennent des airs simples et connus.

Oui, nous le répétons, qu'on chante souvent et même après les classes,

après la prière, et souvenons-nous toujours que les chants renfermant paroles et musique développeront à la fois la pensée et le sentiment.

Mais, nous tenons à le redire, commençons par la pratique ; car rien ne rebute autant les enfants que ces principes pédants, ces gammes savamment combinées, ces exercices ridicules sur les intervalles, les mesures, etc. Et combien de maîtres ne voyons-nous pas suivre cette marche-là. Qu'on s'étonne ensuite de voir aujourd'hui le goût de la musique si peu développé et si peu répandu parmi nous.

Plus tard, nous commencerons la théorie par celle du plain-chant : apprenons à l'enfant la notation, puis, dès qu'il connaît les intervalles, faisons-lui exécuter quelques morceaux faciles de Lambillote : le *Requiem*, le *Kyrie* de la messe des *Anges*, etc. Les enfants seront tout surpris et tout heureux de voir que les notes qu'ils chantaient au tableau noir aient pu produire un air dont ils ne se doutaient pas d'abord.

Pour l'enseignement de la musique, nous suivrons la même marche que dans l'étude du plain-chant. Des morceaux simples et sans théorie. Plus tard seulement des exercices théoriques, mais toujours combinés avec la pratique. »

Au sujet de l'emploi des recueils de chants, quelques rapports conseillent entre autres : 1^o Le *Répertoire musical de L. Kurz*, 1^{er} volume ; 2^o le *Recueil de morceaux de chants de Delcasso*, 1^{er} et 2^o cachier (Paris, Delagrave) ; 3^o le *Solfège de Muller* ; 4^o les *Éléments du chant grégorien* ; 5^o *Solfèges de MM. Laval ou Félix Clément*.

§ VI. CONSEILS DIVERS

« Dans l'enseignement du chant, il importe, nous dit M. Page, de surveiller attentivement les mouvements des appareils modificatifs de la voix, tels que la langue, les dents, les lèvres, etc., mouvements dont les moindres défauts influent sur la pureté et l'harmonie des sons.

Il est aussi des prescriptions hygiéniques qu'il importe de ne pas négliger, dans l'intérêt de la santé des élèves et de la bonne exécution du chant. L'air nécessaire à la production des sons étant fourni par les poumons, il est de la plus haute importance que l'action de ceux-ci s'opère librement. Ainsi le chanteur doit éviter soigneusement les vêtements et les ceintures gênant la poitrine. Cette dernière doit être avancée, les épaules en arrière, la tête droite, mais non renversée, la position du corps complètement libre et le cou non gêné par un col trop étroit. Il s'exercera aussi, pour acquérir une respiration longue et aisée, à introduire dans les poumons une grande quantité d'air par de larges aspirations sans saccades. Pendant l'action du chant, le souffle doit être ménagé de telle sorte qu'il ne manque pas avant la fin d'un membre de phrase, et surtout qu'on ne soit pas obligé de reprendre haleine entre deux syllabes d'un même mot. Il suffit pour cela de respirer pleinement aux longues pauses et, un peu aux moindres repos. On ne doit point attendre que le souffle manque pour renouveler l'air des poumons. L'application de ces principes, avec de nombreux exercices, est nécessaire pour donner au chant de l'aisance et pour corriger les voix aigres, criardes, sauvages, sourdes, nasillardes, chevrotantes, etc.

Les voix criardes proviennent aussi quelquefois de la funeste habitude qu'ont certains élèves doués d'une forte ou belle voix, de vouloir forcer cette dernière afin de surpasser leurs camarades. Le maître aura soin de signaler ce défaut provenant plutôt de l'orgueil que d'une vraie émulation, et il s'efforcera de faire comprendre à ses élèves que dans les chants d'ensemble toutes les voix ne doivent en réalité n'en former qu'une, de telle sorte qu'aucune ne domine les autres.

Le chant collectif, quoique le plus fructueux, ne doit cependant pas être exclusif ; car il est bon et nécessaire parfois de recourir au chant individuel, soit pour corriger certains défauts personnels, soit pour aguerrir ou former ceux qui, par timidité ou par ignorance, chantent bien à l'unisson dans les chants d'ensemble, mais hésitent et se trompent à chaque instant quand ils ne sont pas guidés par leurs condisciples.

Voici maintenant quelques précautions à prendre pour conserver la voix.

D'abord, il convient d'éviter autant que possible les boissons alcooliques, la fumée du tabac, les substances huileuses, telles que les noix, qui irritent la gorge et rendent la voix rude et enrouée. Le vin, pris modérément, les sucres, les gommes, lui sont au contraire favorables. Avant l'exécution d'un chant, il est bon de ne pas fatiguer les organes de la voix par des exercices, tels que courses, lectures à haute voix, conversations bruyantes, rires immodérés, etc.

N'oublions pas non plus qu'il est très nuisible de s'exposer à un air froid et humide après l'action soutenue du chant, qui congestionne les bronches, le larynx et le pharynx. Ces organes ainsi congestionnés, sous l'influence du froid et de l'humidité, s'enflamme : de là, des bronchites, des enrouements, des angines, tout autant de causes d'altération plus ou moins grande de la voix. »

§ VII. NÉCESSITÉ D'UN MANUEL POUR L'ENSEIGNEMENT RATIONNEL DU CHANT

« Quels sont, écrit M. Genoud, les instituteurs qui ont eu l'occasion de se perfectionner dans le chant depuis leur sortie de l'école normale ? Comment veut-on enseigner le chant à de jeunes élèves si soi-même, l'instituteur, ne possède aucun manuel ?

Voilà où nous en sommes réduits !

Nous voudrions donc voir s'introduire chez nous un recueil de chants en rapport avec nos goûts, nos institutions, nos mœurs, et nous désirerions voir ce recueil dans toutes les mains et dans tout le canton. Les divers morceaux qui le composeraient seraient, tour à tour, sérieux ou gais, mais toujours intéressants. Ils se rapporteraient à nos diverses occupations quotidiennes, à la vie champêtre, au spectacle de la nature, à nos beaux sites, à nos plus grands souvenirs historiques et à nos plus saintes affections. Devenus grands, les enfants aimeront à répéter les chants de leur jeune âge.

Mais aussi que servirait à l'instituteur le meilleur manuel s'il n'a ni goût ni zèle aucun pour cet enseignement ? Il en est du chant comme de toutes les autres branches du programme scolaire ; l'instituteur doit nécessairement le goûter, l'aimer et savoir s'y prendre pour communiquer cet attrait à ses élèves. »

Nous verrons plus loin, dans nos conclusions, les *desiderata* que nous formulons au sujet d'un manuel de chant.

§ VIII. LE CHANT DANS NOS CONFÉRENCES D'INSTITUTEURS

Une regrettable lacune, nous dit encore M. Genoud, existe chez nous, non pas seulement dans les écoles primaires, mais encore dans les réunions d'instituteurs, soit cantonales, soit officielles. Le chant est banni de l'école et de la société. D'où vient que nous avons si peu de goût pour le chant ? De ce que nous n'avons pas une collection de chants pour notre canton. Dans nos conférences, nous ne chantons pas. Il y a longtemps qu'on l'a dit : « Une société où le chant ne figure pas, est ce que serait une forêt sans oiseaux. »

Dès que nous aurions un manuel uniforme, le comité de notre Société annoncerait chaque année, par la voie du *Bulletin* ou au moyen d'une circulaire, les chants qui seront mis à l'étude, et dès lors on ne pourrait jamais se trouver deux maîtres ne connaissant pas le même chant.

§ IX. ORGANISATION DES COURS DE CHANT ET INSTRUMENT
POUR L'ETUDE DE CETTE BRANCHE

« Maintenant ce n'est pas tout, nous dit carrément M. Bondallaz, ce n'est pas tout d'enseigner le chant ; il faut encore en être capable, c'est-à-dire savoir chanter. Et combien d'instituteurs ne pourront pas satisfaire aux prescriptions de la loi qui rend le chant obligatoire. Aux vieux instituteurs, le chant n'a guère été enseigné ; et, parmi les jeunes auxquels on apprend le chant, combien sont encore incapables, faute d'aptitudes d'enseigner cette branche. Comment alors parer à ces inconvénients ? Ce serait de faire enseigner cette branche par un maître spécial. Sera-ce alors l'instituteur qui paiera ce maître spécial, ou qui ? Dans la première alternative, où le jeune instituteur, au traitement légal de six cents francs, ira-t-il puiser pour payer un remplaçant de deux ou trois cents francs ? » Ici, nous croyons franchement que M. Bondallaz exagère le prix d'un remplaçant, pour les leçons de chant seulement.

« M. Page, par contre, trouve que quant à l'organisation des cours de chant, rien n'empêche de réunir plusieurs écoles pour les confier à un maître capable, qui pourrait, au besoin, donner cet enseignement dans plusieurs communes avoisinantes. »

M. Genoud s'exprime ainsi : Reconnaissions aussi avec un inspecteur scolaire fribourgeois que chacun n'est pas apte à donner les leçons de chant ; tous les instituteurs ne sont pas également doués sous le rapport de l'organe vocal et du sens musical. Mais tous pourraient apprendre à jouer d'un instrument, ce qui faciliterait l'enseignement du chant aux instituteurs qui n'ont pas reçu dans leur jeune âge une bonne éducation de l'organe vocal. Aussi est-il regrettable qu'au lieu du piano on n'enseigne pas le violon à Hauterive.

Heureusement, ajoute encore M. Genoud, que pour la cause dont nous aimons à nous faire le plus actif champion, heureusement qu'on a eu la volonté de se conformer à l'art. 21 de la loi scolaire de 1874, et que, grâce à notre excellent directeur de l'Instruction publique, il ne sera plus, à l'avenir, donné de primes de 1^{re} classe aux instituteurs qui n'enseigneront pas le chant. »

En terminant son rapport, M. Bondallaz dit : « Un instrument serait aussi indispensable pour l'enseignement du chant. Mais un piano ou un harmonium coûtent chers, et comment un instituteur, dont le traitement est de 6 à 700 fr., pourrait-il se les procurer ? Quelques communes généreuses combleront peut-être cette lacune par l'achat d'un harmonium pour leur école. » C'est aussi notre vœu et celui de la plupart de nos collègues.

Nous allons terminer.

Comme on le voit, la question mise à l'étude a été bien attaquée et passablement épuisée par les différents rapports dont nous venons de donner les extraits les plus saillants et les plus importants. Les auteurs des mémoires que nous avons nommés en commençant ce rapport auraient sans doute été en droit d'être cités plus souvent et plus longtemps encore. Mais le cadre restreint de ce compte-rendu ne nous a pas permis, à notre grand regret, de nous étendre davantage. Nous les prions de croire que nous avons fait tout notre possible pour nous acquitter de notre tâche avec la plus grande impartialité.

Avant de tirer nos conclusions, laissez-moi vous citer le trait suivant écrit par un instituteur français dans un journal scolaire de l'année 1875.

« De toutes les humiliations que nous avons subies à cette époque (invasion française par les Prussiens), la plus pénible peut-être pour moi, instituteur, a été d'avoir à constater la différence profonde qui existe entre notre enseignement musical et celui des allemands.

C'était un dimanche du mois de mars 1871, de triste mémoire. Nos jeunes mobiles arrivaient de Paris ; — 1200 Prussiens séjournaient dans notre commune. Dans l'après-midi, ils se réunirent et se mirent à chanter en choeur. Hélas ! je suis forcé de le dire : que c'était beau ! Malgré le profond dégoût que nous inspiraient des gens qui nous faisaient tant de mal et qui déchiraient notre pauvre patrie, il fallait bien reconnaître cette écrasante supériorité.

Nos mobiles chanterent de leur côté. Hélas ! c'était horrible. Je rentrai chez-moi, pour cacher mon humiliation.

Je jurai alors de faire dans ma commune ce que les instituteurs allemands font dans les leurs, et, sans me vanter, j'ai tenu parole. »

Cela se passait en France, il y a bientôt dix ans. Chez nous, dans la Suisse française, pourrait-on faire mieux que les jeunes mobiles parisiens ?

§ X. CONCLUSIONS

Afin d'arriver à un résultat réel et pratique, nous avons dégagé des principaux points abordés dans les différents rapports, les conclusions suivantes, conclusions que nous prenons la liberté de soumettre à la discussion et cas échéant au vote de l'assemblée.

1^o Le chant, malgré son importance, est très peu en honneur. Quoique le législateur l'ait rangé parmi les branches obligatoires du programme scolaire, il est loin d'occuper dans nos écoles la place qui lui est due. Donc, nous devons nous efforcer de vulgariser cette étude, qui n'est pas seulement un agent de moralisation, mais encore une source de joissances pures et élevées et un excellent moyen d'éducation physique. Bien plus, par une bonne exécution des chants d'Eglise, nous rehausserons la beauté des cérémonies religieuses et nous ajouterons à l'attrait des fêtes chrétiennes et scolaires.

2^o Ici, comme dans tout enseignement en général, la pratique doit précéder la théorie. Le connu conduit à l'inconnu. Peu, mais bien. D'abord quelques morceaux faciles à une voix, puis à deux voix. Viendra ensuite la connaissance des notes et de la mesure. Plus tard, la pratique et la théorie se complèteront l'une dans l'autre. L'étude du plain-chant doit précéder celle de la musique.

3^o Un manuel pour l'étude de cette branche rendrait de précieux services et aux élèves de nos écoles et aux maîtres chargés de cet enseignement. Car il est important d'avoir un bon guide et un livre uniforme pour nos écoles fribourgeoises.

Après quelques pages seulement de théorie, ce livre, qui serait divisé en trois parties, comprendrait : 1^o *Chants populaires*, à 1 et à 2 voix ; 2^o *Chants religieux et cantiques à la sainte Vierge*, à 2 et à 3 voix ; 3^o *Chants pour hommes*, à 3 et à 4 voix.

En conséquence, le comité de la Société, de concert avec la Tit. Direction de l'Instruction publique, seraient prié de nommer une commission dont les membres seraient chargés de la rédaction d'un *recueil de chants* approprié à nos écoles primaires ainsi qu'aux instituteurs des cantons de Fribourg et du Valais. Chaque partie de l'ouvrage pourrait être publiée séparément.

4^e Chaque année les instituteurs étudieront deux ou trois chants pour les exécuter dans les conférences d'arrondissement ainsi qu'à la réunion annuelle de la Société d'éducation. Pour éviter tous frais de déplacements, ces chants pourraient être préparés sous la direction des maîtres de musique de l'école normale ou de l'école secondaire de chaque district respectif. Le chant donnera ainsi un charme de plus aux conférences des instituteurs.

Le rapporteur,

A. PERRIARD.

A VIS

Avec le présent supplément au *Bulletin pédagogique*, les membres actifs de la Société recevront une carte de légitimation qui leur donne droit à la faveur de la demi-taxe, simple course, depuis la station de leur départ jusqu'aux stations d'Avenches, Grolley et Fribourg.

Les membres qui arriveront à Fribourg à 7 h. 38 par les trains de Romont-Fribourg, trouveront vis-à-vis de la gare, sous Tivoli, des voitures qui les conduiront à Courtion, au prix de 50 cent. M. Torche, instituteur à Fribourg, sera chargé de l'organisation. Les membres qui désirent profiter de ces chars voudront bien s'annoncer avant le 20 courant, à M. Robadey, instituteur à Bulle, à M. Francey, instituteur à Romont, ou à M. Villard, professeur à Châtel-St-Denis. Ces Messieurs transmettront dans la journée du 20 à M. Torche, les demandes qu'ils auront reçues. B.-D.
